Taussac
la
Billière

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Du 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 12 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc OLIVERO, 1er Adjoint.

Présents : BOISSERON Samuel, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, CORBEIL Carine, MARTIN Mark, MAS Serge, OLIVERO Jean-Marc, POUJOL Jean-Jacques, et ROUCARIES Évelyne
Absents avec pouvoir : VINCHES Bernard (pouvoir à CAUQUIL Christiane)
Absents excusés : ROUAUD Magali
Madame Christiane CAUQUIL a été élu secrétaire

1 - Élection du délègue et des suppléants en vue des sénatoriales du 27 septembre 2026
Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder à une élection au scrutin majoritaire à deux tours pour élire un délégué titulaire et 3 délégués suppléants, en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Jean-Marc OLIVERO est candidat à l'élection du délégué titulaire :

- Nombre de votants 10
- Nombre de suffrages exprimés 10
- Majorité absolue 06
- A obtenu : Jean-Marc OLIVERO, dix voix.
  Monsieur Jean-Marc OLIVERO, 10 voix est élu délégué titulaire et accepte le mandat.

Fabienne CHAUVIN, Bernard VINCHES et Serge MAS, sont candidats à l'élection des délégués suppléants :

- Nombre de votants 10
- Nombre de suffrages exprimés 10
- Majorité absolue 06
- A obtenu : Fabienne CHAUVIN 10 voix,
  Bernard VINCHES 10 voix,
  Serge MAS 10 voix,

10 voix, sont élus délégués suppléants dans cet ordre et acceptent le mandat.

2 - Délibération 2026-030 Cession d'un véhicule utilitaire Renault Mascott Benne
Monsieur Serge MAS, adjoint au Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule utilitaire Renault Mascott Benne, immatriculé 62 ADP 34, acquis par la collectivité en juillet 2003, dont le kilométrage s'élève à 125 000 kms, peut être vendu du fait de l'acquisition cette année, d'un camion benne Renault Master pour le remplacer.
Il a été décidé de publier une annonce localement afin que les intéressés puissent déposer une offre auprès de la mairie.
Sept offres ont été déposées avant la date limite fixée dont la mieux disante s'élève à 7 500€.
Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il est constaté que l'offre de M. Sylvain CHANOIR à hauteur de 7 500€ correspond au montant de ce type de transaction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre en l'état le véhicule Renault Mascott Benne pour un prix de cession de 7 500 € à M Sylvain CHANOIR.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 13h.

Le Maire
Bernard VINCHES

MAIRIE DE TAUSSAC-LA-BILLIERE * 34 Hérault *